

LA LAÏCITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La laïcité est un **principe constitutionnel** et un dispositif législatif qui organisent la société française en assurant la **séparation** entre les religions et le politique (loi du 9 décembre 1905).

- ❖ Elle est fondée sur le devoir de l'Etat **d'assurer** (obligation de résultat)
 - ▲ la **liberté de conscience** des citoyens
 - ▲ l'**égalité entre tous les citoyens**
 - ▲ l'**égalité de tous les citoyens devant la loi**, quelles que soient leurs croyances et leurs convictions
- ❖ Elle induit la **neutralité absolue** de l'Etat et des collectivités en s'assurant en particulier de la neutralité des agents publics et en s'abstenant de reconnaître, de subventionner et de salarier les cultes.
- ❖ Elle garantit le **libre exercice du culte** (obligation de moyens) dans les limites de l'ordre public.

L'ENSEMBLE DE CES ÉLÉMENTS CONSTITUE LE PROCESSUS D'ÉMANCIPATION QUI EST L'ESSENCE DE LA LAÏCITÉ.

LA LAÏCITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

La laïcité ne se limite pas à la loi de 1905. Le processus de laïcisation a commencé dès 1789 et il est toujours en cours !

La laïcité

- ▲ deux éléments constitutionnels
- ▲ trois processus permanents
- ▲ trois lois

qui irriguent toutes nos lois et notre société.

Deux éléments constitutionnels

- ▲ La première phrase de l'article premier de la Constitution : « La France est une République **indivisible, LAÏQUE, démocratique et sociale** »
- ▲ Les articles 3 et 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen
Art 3 : Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.
Art 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Trois processus

- ▲ **L'universalité des droits et de devoirs** : tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, hommes, femmes, sans distinction de religion, d'ethnie, de couleur de peau, ou d'autres caractéristiques.
Les personnes en état de faiblesse, handicap, enfance, etc. sont protégées..
- ▲ **La libre disposition de son corps sans contrôle religieux** : état-civil laïcisé (1792), mariage civil (1792), divorce civil (1792), droit à l'interruption volontaire de grossesse (1975), neutralité des cimetières (1880), liberté des funérailles (1887), bientôt le droit à mourir dans la dignité. Tout cela sans qu'aucun dogme ne vous oblige ou ne vous empêche.

LA LAÏCITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

► La libre disposition de son esprit :

Un enseignement laïque (1881) :

Dispensé par un personnel laïque et tenu à la neutralité politique, religieuse et philosophique (1879 et 1886) ;

Des élèves tenus à la neutralité afin de ne pas soumettre leurs camarades à des actions prosélytes (1936 et 1937) et de manifester leur ouverture aux disciplines rationnelles qui leur sont enseignées sans présupposé manifeste, comme un vêtement religieux (2004).

❖ Trois lois

► La loi de 1881 sur la liberté de la presse et d'expression :

Elle abolit définitivement le blasphème et donne la liberté d'expression la plus totale pour la critique des idées et des dogmes.

► La loi de 1901 sur la liberté d'association :

Elle permet à tous les citoyens de s'unir pour toutes les causes possibles sans restriction autre que celles de la loi et de l'ordre public. Associations cultuelles, partis politiques, associations sportives, culturelles, etc.

► La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État :

Art 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art 2 : La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. [...]

FIGURES DE LA LAÏCITÉ: 50 CONQUÉRANTS DE NOS LIBERTÉS

Un livre, une exposition

Des hommes des femmes, qui depuis l'Antiquité ont travaillé à l'émancipation des êtres humains.

Certains sont méconnus, comme Hypatie d'Alexandrie, l'Abbé Grégoire ou Ferdinand Buisson,

D'autres sont inattendus, comme Louis X le Hutin, Louis XV ou Monseigneur Salièges,

D'autres encore sont des personnalités engagées dans tous les domaines de l'élargissement de nos libertés, philosophes, hommes politiques, journalistes, militants, avocats (Voltaire, Condorcet, Jules Ferry, Louise Michel, Séverine, Gisèle Halimi, Richard Malka)

Les derniers, pas les moindres et souvent les plus proches de nous dans le temps, ont payé leur engagement de leur vie ou de leur liberté : les journalistes de Charlie, Mahsa Amini, Dominique Bernard, Samuel Paty, Boualem Sansal.

Un livre, catalogue de cette exposition avec :

- ▲ Une **préface** de Renaud Dély
- ▲ Une **interview** de l'artiste C215
- ▲ Une **introduction** sur la laïcité
- ▲ **10 portraits** illustrant ces pages liminaires
- ▲ **40 portraits** avec biographie, contexte historique, chronologie, anecdotes sur chaque personnage
- ▲ Une **chronologie** de la laïcité en lien avec les personnages mis en valeur
- ▲ Une **bibliographie** pour aller plus loin